Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261021-D093_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT ET UN OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 14 OCTOBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. ROBERT Marcel, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, M. HEUZE Jocelyn, Mme COLLIN-BUCHON Huguette.

ABSENTS :
Mme FORTHOMME Sophie ayant donné procuration à Mme GOMBERT Patricia ;
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
Mme PLUNET Valérie ayant donné procuration à M. NOËL Olivier ;
M. VILLALON Nicolas ;
Mme ROY Lauriane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRETON Elodie.

DELIBERATION N° 093-2026
9.1

ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FUNERAIRE
CIMETIÈRE de TRÉLAT - SITUATION PARTICULIÈRE D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur des cimetières municipaux ;

Considérant les éléments historiques et familiaux ayant pu être recueillis tendant à ce qu'une famille aurait fait don à la commune d'une partie de ses terres pour permettre l'aménagement du cimetière de Trélat en contrepartie de la délivrance, par la commune, d'une concession perpétuelle et gratuite à ladite famille ;

Considérant qu'il convient de trouver une solution amiable, respectueuse de l'histoire familiale tout en tenant compte des règles actuellement applicables dans les cimetières communaux ;

Considérant que les ayants-droits de la concession ont émis un avis favorable de principe ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261021-D093_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

1. **APPROUVE le principe du renouvellement de la concession funéraire située Carré 5 Emplacement 2 au cimetière de Trélat pour une durée de cinquante ans ;**
2. **EMET UN AVIS FAVORABLE au principe d'un renouvellement, à titre gratuit, dans les conditions fixées par le règlement des cimetières municipaux ;**
3. **AUTORISE le maintien ou l'apposition de la mention « CP » sur le monument funéraire, à titre de référence historique, sans reconnaissance juridique d'un droit à concession perpétuelle ;**
4. **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, dans le respect de la réglementation applicable.**

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 23 octobre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

2

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)